



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception

« **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Madame France Boucher, trésorière de la Ville de Saint-Pascal, que conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le rôle général de perception pour l'année 2024 est déposé à mon bureau et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception à mon bureau, à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, situé au 465, rue Taché, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h. »

Donné à Saint-Pascal,  
Ce 12<sup>e</sup> jour de février 2024

---

France Boucher  
Trésorière